

FICHE PRESENTATION MAISON DES ARTS ET DE LA MUSIQUE



10 cours Victor-Hugo
45 100 ORLEANS

**La Maison des Arts et de la Musique a pour vocation principale l'accueil d'activités artistiques et culturelles.
Sa mise à disposition est accordée à titre précaire et révoquée à tout moment par la ville.**

DESCRIPTIF DE L'EQUIPEMENT

La Maison des Arts et de la Musique est composée de plusieurs espaces pouvant être simultanément occupés.

- Hall d'entrée de 70m² pouvant être utilisé comme salle d'exposition
- Salle de spectacle d'une jauge de 198 personnes en configuration scène basse d'une surface de 63 m² (plateau : 9 x 7 m)
- Quatre ateliers :
 - atelier 1 de 19 m² pouvant accueillir 15 personnes (piano demi-queue à disposition)
 - atelier 2 de 22,80 m² pouvant accueillir 15 personnes
 - atelier 3 de 27 m² pouvant accueillir 20 personnes
 - atelier 4 de 39 m² pouvant accueillir 25 personnes
- Du matériel mobilier et technique peut être mis à disposition sur demande (cf. Fiche parc matériel 2024)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAM

- **Pour des ateliers/ cours et répétitions** : du lundi au jeudi 9h - 23h
- **Pour les temps de diffusion** : Vendredi et samedi 9h - 1h et Dimanche 9h - 22h

FONCTIONNEMENT

Les demandes de réservations d'une ou plusieurs salles doivent être adressées à la Direction de la Culture des Arts et de l'Economie Créative durant la période de recensement :

- à partir du 1er mars 2024 et au plus tard le **dimanche 14 avril 2024**.

La mise à disposition sera formalisée par la signature d'une convention entre l'association et la Mairie d'Orléans.

A la suite de cette signature, la gestion des badges et de la fiche du parc matériel sera assurée par la société Dalkia.

- La mise à disposition comprend la/les salle(s) ainsi que le matériel disponible présent dans la fiche du parc matériel ; **charge à l'utilisateur de s'entourer du personnel nécessaire pouvant permettre la bonne utilisation du site et du matériel mis à disposition.**

Les utilisateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur et la convention d'utilisation de la Maison des Arts et de la Musique.

La structure est responsable de sa communication et devra faire apparaître le logo de la Mairie pour ses spectacles organisés à la MAM.

TARIFS

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif, ils sont susceptibles d'être modifiés à la rentrée 2024. Ils seront communiqués aux associations postulantes avant signature de la convention.

LOCATION DE SALLES					
Salle de spectacle et/ou ateliers 1 et/ou 2 et/ou 3 et/ou 4					
Nature et porteur de l'activité	Périodicité du tarif	TARIFS ORLEANAIS		TARIFS NON ORLEANAIS	
		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
POUR TOUS :					
Frais de dossier annuel à régler lors de la signature de la convention, à l'exception des crèches de la ville, classes maternelles, élémentaires, collèges et lycées orléanais					
		25 €	30 €	50 €	60 €
SELON LA STRUCTURE ET LES ACTIVITES PROPOSEES, COUT DE LOCATION					
Associations pour pratiques artistiques hebdomadaires*	Coût annuel * Dans le cas d'une occupation ponctuelle et hebdomadaire, les coûts seront cumulatifs	25 €	30 €	50 €	60 €
Associations pour des propositions artistiques ponctuelles*		25 €	30 €	50 €	60 €
Associations à vocation caritative		<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Associations dans le cadre de résidences de création artistique		<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	25 €	30 €
Crèches de la ville d'Orléans, classes maternelles, élémentaires, collèges et lycées orléanais		<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
Structures non associatives et pour activités à vocation culturelle	Pour chaque date (durée journalière définie selon disponibilité)	300 €	360 €	600 €	720 €
Structures non associatives et pour activités à vocation non culturelle	Pour chaque date (créneau de 2h à 4h, selon disponibilité)	600 €	720€	1 200 €	1 440 €
Caution sur Rib					
Caution location de salles		610 €			

Planning de fermeture de la MAM pour la saison de septembre 2024 à août 2025

Rentrée le 09 septembre 2024

Périodes de fermeture durant les vacances scolaires pour les répétitions hebdomadaires:

- Du vendredi 18 octobre au dimanche 3 novembre 2024
- Du vendredi 7 février au dimanche 23 février 2025
- Du vendredi 4 avril au lundi 21 avril 2025
- Fin de saison : vendredi 20 juin 2025

Dans le cadre d'occupation exceptionnelle, la MAM peut être fermée aux répétitions hebdomadaires. Les jours d'exclusions seront précisés dans la convention.

Période de fermeture pour tous (planning prévisionnel) :

Semaines :

- Du Lundi 23 décembre 2024 au mercredi 1er janvier 2025
- Du lundi 14 avril au lundi 21 avril 2025
- Du lundi 14 juillet au dimanche 17 août 2025

Jours fériés :

- Vendredi 1er novembre 2024
- Lundi 11 novembre 2024
- Lundi 21 avril 2025
- Jeudi 1er mai 2025
- Jeudi 8 mai 2025
- Jeudi 29 mai 2025
- Lundi 9 juin 2025

CONTACT

Mairie d'Orléans
Responsable du Théâtre Gérard Philipe et de la MAM
7 place Sainte-Beuve
45 100 Orléans
02 38 68 44 61
dca-aec@orleans-metropole.fr